

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

Immeuble Le Polynôme - 25 Avenue de Constantine - 38100 GRENOBLE

Accès : arrêt Grand Place tram A, prendre la passerelle au dessus des voies du tram, puis le passage sous la Bourse du Travail - la MJD est la sortie du passage.

04 38 49 91 50

FAX : 04 38 49 91 56

Du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h

Fermé le Mercredi après-midi

mjd-grenoble@justice.fr

PERMANENCES GRATUITES

ACCÈS AU DROIT

GREFFIER (avec ou sans rdv) : pour une première orientation / information

AVOCAT * (sur rdv) :

Droit du TRAVAIL : tous les lundis, 9h - 11h (prendre rdv le lundi précédent à 9 h)

Droit des PERSONNES / FAMILLE : 2^e et 4^e mercredi de chaque mois, 9h30 - 11h30 prendre rdv le mercredi précédent à 9h)

Droit GÉNÉRAL : les vendredis, 14h - 17h (prendre rdv le VENDREDI précédent à 9h)

Autres permanences : - Palais de Justice : place Firmin Gautier, du lundi au jeudi, 14h - 15h30, sans rdv (les tickets sont distribués à partir de 13h à l'accueil)

NOTAIRE 2^e et 4^e jeudi de chaque mois, 14h-17h (prendre rdv le jeudi précédent à 9h)

ASSOCIATIONS

AIV (AIDE INFORMATION AUX VICTIMES) (sur rdv) :

Permanence juridique : tous les mardis, 9h - 12h

Permanence avec une psychologue : tous les jeudis, 9h - 12h

Siège : 8 rue Sergent Bobillot à Grenoble, 04 76 46 27 37

PASSIBLE (centre de soins psychothérapeutiques pour les violences conjugales et pour la prise en charge de l'auteur et des couples) : prendre rendez-vous au 06 89 27 92 10

RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

LITIGE CIVIL (consommation, voisinage, loyers, contrat...) :

Conciliateurs de justice à la MJD (sur rdv) :

sabine.gerard@conciliateurdejustice.fr - jean-claude.lemoine@conciliateurdejustice.fr

alain.auric@conciliateurdejustice.fr - karl.kirby@conciliateurdejustice.fr -

brigitte.todesco@conciliateurdejustice.fr - cathérine.pariset@conciliateurdejustice.fr

michel.viallet@conciliateurdejustice.fr

Autres lieux possibles : site national : www.conciliateurs.fr

LITIGE AVEC UNE ADMINISTRATION OU UN SERVICE PUBLIC

Délégué du Défenseur des Droits :

MJD : anna.bagramova@defenseurdesdroits.fr (07 69 90 65 72)

- Préfecture : gerard.brion@defenseurdesdroits.fr (04 76 60 32 83)

- Palais de Justice : dzung.taduy@defenseurdesdroits.fr (06 24 64 80 12)

- DIRECCTE : bernard.revil-signorat@defenseurdesdroits.fr (06 21 27 89 13)

AUTRES ASSOCIATIONS :

SCJE : service de contrôle judiciaire et d'enquêtes

SIAAJ : service d'investigation et d'action auprès de la justice

ALTERNATIVES AUX POURSUITES PÉNALES

Ordonnées par le Procureur de la République :

Les médiations pénales apportent une réponse judiciaire à la petite délinquance.

* Les rendez-vous à la MJD sont gratuits (mais payants en cabinet d'avocat, il vous appartient de demander le coût de la consultation et une convention d'honoraire écrite pour le coût de la procédure). Pour intenter une procédure judiciaire, vous pouvez selon vos ressources bénéficier de l'aide juridictionnelle : il conviendra alors de constituer un dossier d'aide juridictionnelle (la MJD peut vous aider à cette démarche, voir au dos).

**PERMANENCES JURIDIQUES DANS LES CENTRES SOCIAUX DE
GRENOBLE - SUR RDV**

AIDE JURIDICTIONNELLE

Afin d'apporter une réponse rapide à votre demande d'assistance par un avocat, un huissier, les dossiers d'AIDE JURIDICTIONNELLE sont vérifiés à la :

**MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT
25 avenue de Constantine
38100 GRENOBLE**

Prendre rendez-vous par téléphone au 04 38 49 91 50.

Il vous appartient d'apporter les pièces suivantes (à défaut, votre demande sera rejetée)

- IDENTITÉ :**
- Un justificatif d'identité (carte d'identité, titre de séjour...)
 - Livret de famille

- RESSOURCES :**
- dernier avis d'imposition (sur les ressources de l'année précédente)
 - justificatif de vos revenus de l'année en cours : fiches de paie / ou tout justificatif de ressources (pôle emploi, CAF...) (de toutes les personnes vivant dans le même foyer)
 - Notification de versement des allocations pour le RSA, ASPA, allocations familiales de moins de 3 mois

- AVOCAT :**
- Si vous avez choisi un avocat, une attestation de son accord (cachet et signature sur le dossier)

- PROCEDURE :**
- Si votre affaire est déjà engagée auprès d'une juridiction : convocation, plainte, citation à victime, déclaration au greffe, assignation, requête, décision de justice contestée...
- Pour une procédure devant le Conseil des Prud'hommes : contrat de travail, lettre de licenciement...

- ASSURANCE :**
- Attestation de votre assureur (ou de votre employeur pour des litiges liés au travail) concernant la prise en charge ou non des honoraires d'avocat par votre protection juridique (par votre assurance habitation, automobile...).

En fonction de votre dossier, d'autres documents pourront vous être demandés.

ABBAYE 1 place de la Commune Tél. : 04 76 54 26 27	1 ^{er} et 3 ^e vendredi du mois 14h - 16h
ALPINS 10 rue René Lesage Tél. : 04 76 33 23 80	1 ^{er} et 3 ^e lundi du mois 14h - 16h
ARLEQUIN Maison de quartier le Patio 97 galerie de l'Arlequin Tél. : 04 76 22 92 10 ou 04 76 22 42 20	1 ^{er} et 3 ^e lundi du mois 14h30 - 16h30

BAJATIÈRE 79 av. Jean Perrot Tél. : 04 76 54 41 80	2 ^e et 4 ^e vendredi du mois 14h - 15h
BALADINS 31 place des Géants Tél. : 04 76 33 35 03	1 ^{er} et 3 ^e mercredi du mois 14h - 16h
CAPUCHE 58 rue de Stalingrad Tél. : 04 76 87 80 74 ou 04 76 43 84 15	2 ^e et 4 ^e mercredi du mois 14h - 16h
CHORIER BERRIAT 10 rue Henri le Chatelier Tél. : 04 76 21 29 09 ou 04 76 49 20 83	2 ^e et 4 ^e vendredi du mois 9h - 12h
MAISON DES HABITANTS SECTEUR 3 -MISTRAL 68 bis rue Anatole France Tél. : 04 76 20 53 90	2 ^e et 4 ^e vendredi du mois 14h - 15h45
PREMOL 7 rue Henri Duhameil Tél. : 04 76 09 00 28	1 ^{er} et 3 ^e mercredi du mois 14h - 16h
TEISSEIRE -MALHERBE 110 Avenue Jean Perrot Tél. : 04 76 25 49 63	1 ^{er} et 3 ^e lundi du mois 16h30 - 18h30
CENTRE VILLE - VIEUX TEMPLE 2 rue du Vieux Temple Tél. : 04 76 54 67 53	1 ^{er} et 3 ^e mardi du mois
Emile ROMANET - CITÉ DE LA CAF 3 rue de Belgrade Tél : 04 76 50 11 00	mercredi matin

AUTRES PERMANENCES SUR RDV

BERNIN - maison du territoire	04.56.58.16.00
COUBLEVIE - maison du territoire	04.57.56.11.30
FONTAINE - 12 av. Artside Briand	04 76 27 58 71
LA COTE St ANDRE - 2 rue de l'Hôtel de Ville	04 74 20 53 99
LA MURE - Maison du territoire	04 57 48 11 11
MENS - Grand Jou	04 76 34 11 22
St LAURENT DU PONT - Centre social	04 76 55 40 80
St MARCELLIN -Maison du Conseil Général, av. Jules David	04 76 36 38 38
VILLARD DE LANS - Maison du territoire	04 57 38 49 00
VOIRON - Centre social Beraudier, 6 Avenue Jules Rava.	04 76 67 96 10